

La Mort Rustebeuf, ou ci encoumence La Repentance Rutebuef¹.

Mss. 7218, 7633, 198 N.-D.

Lessier m'estuet le rimoier,
Quar je me doi mult efmaier
Quant tenu l'ai fi longuement :
Bien me doit le cuer lermoier.
5 C'onques ne me poi amoier²
A Dieu fervir parfètement ;
Ainz ai mis mon entendement
En geu & en elbatement,
Qu'ainz ne daignai nés faumoier³ :
10 Se por moi n'est au jugement
Cele où Diex prift aombrement,
Mau marchié pris au paumoier⁴.

Tart ferai mès au repentir.
Las moi ! c'onques ne fot fentir
15 Mes fols cuers quels est repentance,
N'a bien fère lui affentir !
Comment oseroie tentir⁵
Quant nés li juste auront doutante ?

¹ Cette pièce est probablement une des dernières de Rutebeuf. Il l'écrivit sans doute après quelque maladie, sentant que sa fin était proche. Il avoue, en effet, dès le premier vers, *qu'il y a longtemps qu'il rime, et que, si une chose doit l'étonner, c'est d'avoir pu rimer si longtemps*. Plus loin, il dit qu'il est temps pour lui *de sortir de ce monde*. Entendait-il par là nous faire savoir qu'il allait finir ses jours dans une maison religieuse, ou qu'il ne tarderait pas à mourir ? ... Ce qui me ferait penser qu'il a voulu indiquer le dernier cas, c'est que, dans le Ms. 7218 de la Bibi. impériale, qui contient le meilleur et le plus vaste recueil de ses œuvres, cette pièce est placée la dernière, comme si elle eût dû clore sa vie, et qu'après on lit : « *Expliciunt toit li dit Rustebeuf.* »

Au reste, durant toute cette pièce, le trouvère n'exprime pas un seul regret de ce qu'il a écrit. Il avoue bien *qu'il a vécu aux dépens d'autrui, qu'il a chanté les uns pour plaire aux autres*, mais il ne dit pas qu'il se repente de s'être élevé contre les ordres mendiants et contre le clergé. Il n'y a donc là aucune palinodie, ainsi que le prétend quelque part Legrand d'Aussy.

² Ms. 7633. Var. Soi. — *Amoier*, appliquer, adonner. On trouve, dans le *Dit dit Buffet* (voir Méon) :

Qui biau fet dire & rimoier.

Bien doit la science *amoier*.

³ *Saumoier*, dire ses psaumes.

⁴ Le poète dit qu'il a eu tort de laisser Dieu pour le *geu de paume & l'esbatement*, et que si, au jour du *jugement*, la Vierge n'intercède pour lui, il aura fait, à ce sujet-là, un *mauvais marché*. — Le Ms. 7633 offre cette variante :

Ton marchié pris à *paumoier*.

⁵ *Tentir*, littéralement : *tinter* ; mais on pourrait traduire ce mot avec plus d'exactitude par cette locution vulgaire : *souffler*. (*Comment oserais-je souffler, puisque les justes eux-mêmes ne seront pas exempts de crainte ?*)

20 J'ai toz jors engressié ma pance
D'autrui chatel, d'autrui substance.
Ci a bon cler au mieux mentir :
Se je di : « C'est par ignorance
Que je ne fai qu'est pénitance⁶,
Ce ne me puet pas garantir.

25 Garantir ! las ! en quel manière ?
Ne me fit Diex bonté entière,
Qui me dona sens & savoir,
Et me fist à la forme fière ?
Encor me fist bonté plus chière,
30 Que por moi vout mort recevoir.
Sens me dona de decevoir
L'anemi qui me veut avoir
Et mettre en la chartre première,
Là dont nus ne se puet r'avoir :
35 Por prière ne por avoir,
N'en voi nus qui reviegne arrière.

J'ai fet au cors la volenté ;
J'ai fet rimes, & l'ai chanté
Sor les uns por aus autres plère,
40 Dont anemis⁷ m'a enchanté
Et m'âme mife en orfenté⁸
Por mener à félon repère.
Se cele en qui ton biens refclère
Ne prent en cure mon afère⁹,
45 De male rente m'a renté
Mes cuers, où tant truis de contraire :

⁶ Dans la strophe suivante ; Rutebeuf veut parler ici, non pas de ses vers sur les ordres religieux, sur l'Université, mais de ses *Complaintes*, de ce que l'on pourrait appeler ses *Pièces politiques*. Pour celles-là, je croirais assez volontiers qu'il les a, en partie, du moins, composées à la demande ou sur l'invitation des héritiers et des familles, dont il espérait une récompense. Il paraît, en tout cas, que même le Roi, même les grands, malgré leurs promesses, la lui faisaient parfois attendre longtemps, car, ça et là, dans ses oeuvres, il lui échappe quelques plaintes à ce sujet. Quant à ses éloges des écoliers et des professeurs, à ses invectives contre les moines, je ne crois pas qu'il en ait jamais attendu autre chose que de la popularité. Les premiers étaient trop pauvres pour pouvoir le récompenser ; et les seconds, lors même qu'ils auraient pu le faire changer d'avis en le payant, étaient trop avares pour le tenir jamais à leur solde. Aussi y va-t-il de bon cœur et voit-on dans ses vers contre eux une verve, une ardeur, une satisfaction qui impliquent le désintéressement et révèlent une sorte de vengeance satisfaite. Rutebeuf, d'ailleurs, en écrivant ainsi, agissait dans le sens de l'opinion publique d'alors et se laissait emporter volontiers, sans préoccupation personnelle, à ce torrent. Prêcher la croisade, s'élever contre les ordres religieux et défendre l'Université, c'était, au XIII^e siècle, à Paris du moins, faire acte de libéralisme, et, à ce compte, notre poète a dû jouer, de son temps, un rôle particulier, assez important pour exercer quelque action sur l'opinion publique.

⁷ *Anemis*, c'est-à-dire le démon, l'ennemi.

⁸ *Orfenté*, état d'un orphelin.

⁹ 7683. VAR. M'enfertei.

Filicien, n'apotaire
Ne me purent doner fanté.

Je fai une filicienne
50 Que à Lions, ne à Viene,
Ne tant comme li fiècles dure,
N'a fi bonne ferurgienne.
N'eft plaie, tant foit ancienne,
Qu'ele ne nétoie & efcure
55 Puis qu'ele i veut metre fa cure.
Ele efpurja de vie obfcure.
La bénéoite Egypciene ;
A Dieu la rendi nete & pure :
Si com c'est voirs, fi praingne en cure
60 Ma laffe d'âme creftienne !
Puis que morir voi foible & fort,
Comment prendrai en moi confort
Que de mort me puiffe défendre ?
N'en voi nul, tant ait grant effort,
65 Qui des piez n'oft le contrefort ;
Si fet le corps à terre eftendre.
Que puis-je, fors la mort atendre ?
La mort ne left ne dur ne tendre,
Por avoir que l'en li aport,
70 Et quant li cors eft mis en cendre
Si covient à Dieu refon rendre¹⁰
De quanques fift dusqu'à la mort.

Or ai tant fet que ne puis mès ;
Si me covient tenir en pès :
75 Diex doinst que ce ne foit trop tart !
Toz jors ai acréu mon fès,
Et oi dire à clerç & à lès :
« Com plus couve li feus, plus art. »
Je cuidai engingner Renart ;
80 Or n'i valent engin ne art,
Qu'afféur¹¹ eft en fon palès.

¹⁰ Ms. 7633. VAR. Si covient l'arme raison rendre (il faut que l'âme rende raison de, etc.).

¹¹ La copie du Ms. 7218, qui appartient à la Bibliothèque de l'Arsenal et qui provient, je crois, des Mss. du marquis de Paulmy, contient ici en marge une annotation très-fautive. Elle traduit *afféur* par Assuérus. Je me trompe fort, ou, loin de prendre ce mot comme le nom du roi dont parle l'Écriture-Sainte, le poète l'entend dans le sens de *assuré, tranquille*, ainsi qu'on le voit dans plusieurs autres poèmes, par exemple à la troisième strophe de *La roe de fortune*, petite pièce qui se trouve dans mon recueil intitulé *Jongleurs et Trouvères* (Paris, Merklein, 1835), page 178 :

En ce fiècle n'a fors éur ;
N'i doit estre nus ASSÉUR,

Por cet fiècle qui se départ¹²
M'en covient partir d'autre part :
Qui que l'envie, je le lès.

Ci faut la mort Rustebuef,
ou Explicit la Repentance Rustebuef.

.....
Que nus tant i ait feignorie,
N'i ait ASSÉUR de sa vie, &c.

Rutebeuf a donc voulu dire qu'il espérait tromper *Renard*, mais que la ruse et l'adresse ne servent à rien pour cela, car Renard est à l'abri et sans crainte dans *son palais*.

Pour faciliter l'intelligence de cette allusion, touchant le héros de notre premier poème satirique, il est bon de rappeler ici la définition du mot *Renart*, donnée par l'auteur même de ce roman, vers 107^e et 108^e de l'édition de Méon :

Tuit cil qui font d'engin & d'art
Sont mès tuit appelés RENART.

¹² Ce vers prouve que notre poète écrivait cette pièce vers la fin du XIII^e siècle, dans un âge avancé, où sa mort était proche.